

**Elections 2017**

**Règles électorales [[1]](#footnote-1)**

Le Conseil des élections a été désigné pour organiser les élections des membres du Comité de pilotage en 2017, selon les décisions adoptées lors de la Réunion générale du Forum des ONG PCI à Addis Abeba le 28 novembre 2016[[2]](#footnote-2). Les candidats sont invités à soumettre leur candidature au plus tard le **5 novembre 2017** selon les règles électorales suivantes.

1. Le Forum des ONG PCI doit élire trois membres du Comité de pilotage, un pour chacune des régions électorales suivantes de l’UNESCO : Amérique latine et Caraïbes, Etats arabes, Europe de l’Est[[3]](#footnote-3).
2. L’élection aura lieu le 6 décembre 2017 à Jeju (République de Corée) lors de la Rencontre générale du Forum des ONG PCI. Le bureau de vote sera constitué par les membres du Conseil des élections[[4]](#footnote-4).
3. Seuls les candidats présents à la rencontre générale du Forum en décembre 2017 peuvent être élus au Comité de pilotage.
4. Les candidats doivent représenter une ONG accréditée ayant son siège social dans la région pour être élus, ou une ONG dont les activités principales se situent dans la région, ou une ONG internationale travaillant dans la région.
5. Au cas où aucune ONG ayant son siège social dans la région ne propose de candidat, les membres représentant une ONG dont la principale activité est située dans la région, ou une ONG internationale travaillant dans la région, pourront se porter candidats et soumettre leur candidature le 5 novembre 2017 au plus tard. Ils ne pourront être élus qu’en l’absence de candidat représentant une ONG ayant son siège dans la région.
6. Les ONG accréditées qui proposent un candidat peuvent également présenter un candidat suppléant, avec la candidature du membre titulaire, afin qu’il remplace le membre titulaire en cas de nécessité. Le candidat suppléant n’a pas besoin d’être présent à la Rencontre générale du Forum en décembre 2017.
7. Les membres du Comité de pilotage sont élus pour un mandat d’une durée de deux ans et peuvent être réélus une seule fois. Le mandat d’un membre du Comité de pilotage prend effet à la clôture de la session du CIG au cours de laquelle il a été élu et se termine à la clôture de la deuxième session suivante.
8. Lorsqu’une ONG informe le Comité de pilotage que l’un de ses membres élus au Comité de pilotage a, au cours de son mandat, perdu contact avec l’ONG, ou qu’il ne représente plus l’ONG, son mandat prendra fin immédiatement au sein du Comité de pilotage et pourra être remplacé par le membre suppléant élu pour son ONG.
9. Le profil souhaitable recherché pour les candidats au Comité est le suivant:
10. Etre membre d’une ONG accréditée auprès de la Convention de 2003;
11. Avoir participé à un minimum de deux sessions des organes directeurs de la Convention de 2003;
12. Détenir une bonne connaissance orale et écrite de la langue anglaise et/ou française;
13. Disposer d’un accès à une bonne connexion internet;
14. Posséder une bonne connaissance et un bon accès aux ONG de sa région, accréditées ou non;
15. Etre disposé à rédiger et à réviser des documents en lien avec les activités de communication du Comité;
16. Etre disposé à animer des sessions du Forum;
17. Etre disposé à assurer des activités de représentation pour le Comité de pilotage et le Forum;
18. Avoir reçu l’approbation de son ONG pour être membre du Comité de pilotage.
19. Les membres du Comité de pilotage devront participer régulièrement à des réunions de travail virtuelles.
20. Les candidatures doivent être envoyées au Conseil des élections, aux adresses suivantes : [Laurier.Turgeon@hst.ulaval.ca](mailto:Laurier.Turgeon@hst.ulaval.ca) et [lgpetit@ens.cat](mailto:lgpetit@ens.cat), pas plus tard que le **5 novembre 2017**, en utilisant le formulaire de candidature, accompagné d’un curriculum d’une à deux pages démontrant l’expérience acquise dans le domaine du PCI.
21. Le Conseil des élections examinera les candidatures reçues pour vérifier leur conformité aux présentes règles, annoncera les candidatures approuvées pas plus tard que le 12 novembre 2017 et informera les candidats non sélectionnés de leurs motifs.
22. Les candidats dont le dossier n’aura pas été jugé admissible après cette première sélection pourront présenter leurs objections à la décision du Conseil des élections pas plus tard que le 19 novembre 2017.
23. Le Conseil des élections annoncera la liste finale officielle des candidats pas plus tard que le 23 novembre 2017.
24. En l’absence de candidat admissible représentant une région, un 2e appel à candidature ouvert aux ONG de toutes les régions sera lancé pas plus tard que le 12 novembre 2017 et se terminera le 22 novembre 2017. Le Conseil des élections annoncera la liste officielle des candidats pas plus tard que le 28 novembre 2017.
25. Chaque ONG vote pour un seul candidat par région électorale. L’élection aura lieu au scrutin secret.
26. Les candidats qui recevront le plus grand nombre de voix seront élus au Comité de pilotage.

Si deux ou plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix, il sera procédé à un deuxième tour pour les départager. Si après ce tour additionnel, deux ou plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix, un tirage au sort entre eux sera effectué.

1. En cas de démission d’un membre ou de la perte de son statut de membre du Comité de pilotage, tel qu’indiqué à l’article 8 de ce règlement, et en l’absence de membre suppléant, le candidat arrivé en 2e position aux élections pour cette région deviendra membre du Comité de pilotage.
2. Si l’accréditation d’une ONG n’est pas renouvelée au cours du mandat d’un membre du Comité de pilotage, un nouveau membre de la même région sera élu aux élections suivantes.

1. L’usage du masculin dans ce texte vise uniquement à alléger sa forme et à faciliter sa lecture. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le Conseil des élections est composé (par ordre alphabétique) de: M. Lluís GARCIA (Ens de l’Associacionisme Cultural Català, Europe de l’Ouest-Amérique du Nord), M. Francis GICHURU (African Cultural Regeneration Institute, Afrique), Mme Hanhee HAHM (Center for Intangible Cultural Studies, Asie-Pacifique) et M. Laurier TURGEON (Folklore Studies Association of Canada, Europe de l’Ouest-Amérique du Nord). [↑](#footnote-ref-2)
3. Il est à noter qu’un membre du Comité de pilotage nommé en 2015 en provenance de chacune des trois régions électorales suivantes: Europe-Amérique du Nord (Mme Jorijn NEYRINCK), Afrique (M. Leonce KI), Asie et Pacifique (Mme Ananya BHATTACHARYA), assurera un interim au sein du Comité de pilotage jusqu’à la fin de la session du CIG 2018, selon les règles et procédures du Comité de pilotage adoptées à Addis Abeba en novembre 2016. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le lieu et l’heure de l’élection seront annoncés en temps et lieu. [↑](#footnote-ref-4)